

R É S O L U T I O N
2024-006

FIN DE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski (la Municipalité) ne pouvait administrer ses affaires, faute de quorum à compter du 6 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que durait cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) pouvait, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), adopter toute mesure qu'elle jugeait nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 6 août 2024, le président de la Commission avait désigné deux de ses membres, soit M^e Philippe Asselin et en son absence M^e Martin St-Laurent, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter à cet effet par résolution toute mesure nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le 20 août 2024, le sous-ministre des Affaires municipales a informé la Municipalité que conformément à l'article 346 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la tenue d'une élection partielle avait été ordonnée afin de combler la vacance au poste de maire ainsi qu'aux postes de conseillers numéros 3, 5 et 6;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de la période du dépôt des déclarations de candidature le 6 septembre 2024, deux candidats ont été proclamés élus aux postes suivants, faute d'adversaires :

- Gervais Soucy, au poste de maire;
- Laurent Proulx, au poste de conseiller numéro 5;

CONSIDÉRANT QUE le même jour, ces personnes ont prêté le serment prévu à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT QU'à partir de ce moment, le conseil de la Municipalité a retrouvé le quorum.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE METTRE FIN à l'administration provisoire de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski en date du 13 septembre 2024.

ORIGINAL SIGNÉ

Philippe Asselin
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

R É S O L U T I O N
2024-005

**AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET
DES DÉBOURSÉS À ÉMETTRE / AOÛT 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires, faute de quorum à compter du 6 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 6 août 2024, le président de la Commission a désigné deux de ses membres, soit M^e Philippe Asselin et en son absence M^e Martin St-Laurent, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter à cet effet par résolution toute mesure nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité a déposé aux membres de la Commission une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au d'une somme de 194 306,18 \$, en date du 29 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste déposée des comptes à payer et des déboursés à émettre en date du 29 août 2024, totalisant une somme de 194 306,18 \$;

D'AUTORISER le paiement des comptes et déboursés étant mentionnés dans cette liste;

D'IMPUTER ces dépenses dans les postes budgétaires également mentionnés dans cette liste;

D'ANNEXER la liste des comptes à payer et des déboursés à émettre en date du 29 août 2024 à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ORIGINAL SIGNÉ

Philippe Asselin
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

IMPRIME LE: 29-08-2024

MUNICIPALITE DE ST-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

BANQUE-COMPTÉ GENERAL 751747 (54 11200 000)

DATE	NUMERO	DESCRIPTION	SOLDE	NUMERO G/L DE BANQUE	***** DATE	P A I E M E N T BRUT	S U G G E R E ESCOMPTE	***** NET
AGRO55 AGRO ENVIRO LAB 9048-2688 QUÉB 1, AVENUE PREMIER								
20-08-24	24634260	EEU EP	347.13		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 739		347.13
TOTAL AUTRES			347.13	54 11200 000		347.13	0.00	347.13
ANIC50 ANICET PROULX INC. 418 735-2924 NET 30 JOURS								
15-07-24	28945	3 LACS PELLE	1,655.64	54 11200 000	31-07-24	1,655.64	0.00	1,655.64
15-07-24	28946	3LACS 10 ET 12 RO	2,845.63	54 11200 000	31-07-24	2,845.63	0.00	2,845.63
16-07-24	28947	3LACS PELLE 5H DU	1,747.62	54 11200 000	31-07-24	1,747.62	0.00	1,747.62
16-07-24	28948	3LACS DUCH CAMION	2,845.63	54 11200 000	31-07-24	2,845.63	0.00	2,845.63
17-07-24	28949	PELLE 9H DUCH	1,655.64	54 11200 000	31-07-24	1,655.64	0.00	1,655.64
17-07-24	28950	DUCH CAMIONS 10R	2,845.63	54 11200 000	31-07-24	2,845.63	0.00	2,845.63
15-04-24	29002	TRAVAUX D'URGENCE	836.47	54 11200 000	30-04-24	836.47	0.00	836.47
TOTAL SUGGERE			14,432.26	54 11200 000		14,432.26	0.00	14,432.26
14-08-24	29125	DUCH FOSSÉ	1,747.62	54 11200 000	31-08-24	1,747.62	0.00	1,747.62
14-08-24	29126	DUCH	3,003.70	54 11200 000	31-08-24	3,003.70	0.00	3,003.70
15-08-24	29127	DUCH + 3LACS	1,747.62	54 11200 000	31-08-24	1,747.62	0.00	1,747.62
15-08-24	29128	DUCH FOSSÉ	3,003.70	54 11200 000	31-08-24	3,003.70	0.00	3,003.70
16-08-24	29129	CH 3 LACS	919.80	54 11200 000	31-08-24	919.80	0.00	919.80
16-08-24	29130	CH 3 LACS	1,580.90	54 11200 000	31-08-24	1,580.90	0.00	1,580.90
19-08-24	29131	3LACS	1,931.58	54 11200 000	31-08-24	1,931.58	0.00	1,931.58
19-08-24	29132	3LACS	4,268.43	54 11200 000	31-08-24	4,268.43	0.00	4,268.43
TOTAL AUTRES			18,203.35	54 11200 000		18,203.35	0.00	18,203.35
TOTAL FOURNISSEUR			32,635.61	54 11200 000		32,635.61	0.00	32,635.61
AVOC50 AVOCATS BSL 160, DE L'ÉVÊCHÉ OUE								
20-08-24	15552	5282-175-67-1 NS	368.82	54 11200 000	31-08-24	368.82	0.00	368.82
TOTAL AUTRES			368.82	54 11200 000		368.82	0.00	368.82
BURO51 BUOPRO CITATION 800 463-7031 NET 30 JOURS								
25-08-24	2092601	COPIES 1660N 609C	63.69	54 11200 000	31-08-24	63.69	0.00	63.69
TOTAL AUTRES			63.69	54 11200 000		63.69	0.00	63.69
COGE50 COGECO CONNEXION INC. CASIER POSTALE 11700 800 665-5151 NET 20 JOURS								
23-07-24	2024-08	CABLE	80.42		31-07-24	PRÉLÈVEMENT # 734		80.42
TOTAL SUGGERE			80.42	54 11200 000		80.42	0.00	80.42
DICK50 ÉQUIPEMENT BELZILE ET DICKNER 418 723-7936 NET 30 JOURS								
20-08-24	11260042	KUBOTA	399.01	54 11200 000	31-08-24	399.01	0.00	399.01
22-08-24	11260366	VOIRIE	127.38	54 11200 000	31-08-24	127.38	0.00	127.38
TOTAL AUTRES			526.39	54 11200 000		526.39	0.00	526.39
ELEC45 LES ELECTRICIENS DESJARDINS 126, CHEMIN DES RAYM 418 723-1717 net 30 jours								
12-08-24	18835	TBALLE LUMIÈRE ET	599.80	54 11200 000	31-08-24	599.80	0.00	599.80
TOTAL AUTRES			599.80	54 11200 000		599.80	0.00	599.80
FNXI50 FNX-INNOV 660, BOUL. LAURE								
20-08-24	F2301560	SURVEILLANCE TRAV	35,412.30	54 11200 000	31-08-24	35,412.30	0.00	35,412.30

IMPRIME LE: 29-08-2024

MUNICIPALITE DE ST-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

BANQUE-COMPTÉ GENERAL 751747 (54 11200 000)

DATE	NUMERO	DESCRIPTION	SOLDE	NUMERO G/L DE BANQUE	***** DATE	P A I E M E N T BRUT	S U G G E R E ESCOMPTE	***** NET	
TOTAL AUTRES			35,412.30	54 11200 000		35,412.30	0.00	35,412.30	
GFLE50	GFL ENVIRONNEMENT 2022 INC.				NET 30 JOURS				
01-08-24	288827	MAT RES	9,216.93		31-08-24	PRÉLÈVEMENT #	732	9,216.93	
TOTAL AUTRES			9,216.93	54 11200 000		9,216.93	0.00	9,216.93	
GODB50	M. SÉBASTIEN GODBOUT			418 318-3552	NET 30 JOURS				
05-08-24	5	CASTORS (5)	395.72	54 11200 000	31-08-24		395.72	0.00	395.72
25-08-24	6	CASTORS (3)	245.80	54 11200 000	31-08-24		245.80	0.00	245.80
TOTAL AUTRES			641.52	54 11200 000		641.52	0.00	641.52	
HOME50	HOMEWOOD SANTÉ INC.	150, DELHI STREET							
31-08-24	M709293	SEPT À NOV	46.98	54 11200 000	31-08-24		46.98	0.00	46.98
TOTAL AUTRES			46.98	54 11200 000		46.98	0.00	46.98	
HYDR50	HYDRO-QUEBEC				NET 21 M/S				
29-07-24	611803024315	COM	588.58		31-07-24	PRÉLÈVEMENT #	731	588.58	
TOTAL SUGGERE			588.58	54 11200 000		588.58	0.00	588.58	
12-08-24	612703033554	COM	292.49		31-08-24	PRÉLÈVEMENT #	735	292.49	
01-08-24	627102943415	ECL PUBLIC	376.60		31-08-24	PRÉLÈVEMENT #	730	376.60	
TOTAL AUTRES			669.09	54 11200 000		669.09	0.00	669.09	
TOTAL FOURNISSEUR			1,257.67	54 11200 000		1,257.67	0.00	1,257.67	
JEUX25	JEUX GONFLABLES RIMOUSKI				NET 30 JOURS				
13-08-24	279412	TJ ACTIVITÉS	480.46	54 11200 000	31-08-24		480.46	0.00	480.46
TOTAL AUTRES			480.46	54 11200 000		480.46	0.00	480.46	
LEBE40	M. MARIO LABEL			418 735-2110	NET 30 JOURS				
01-08-24	2024-04	TJ SORTIE #4	315.03	54 11200 000	31-08-24		315.03	0.00	315.03
07-08-24	2024-05	TRANSPORT TJ	206.96	54 11200 000	31-08-24		206.96	0.00	206.96
TOTAL AUTRES			521.99	54 11200 000		521.99	0.00	521.99	
MATE35	MATÉRIAUX FIDÈLE LÉVESQUE INC.			418 798-4260	NET 30 JOURS				
22-07-24	187640	MATERIAU	160.34	54 11200 000	31-07-24		160.34	0.00	160.34
TOTAL SUGGERE			160.34	54 11200 000		160.34	0.00	160.34	
MINI35	FONDS D'INFORMATION SUR LE TER	DIRECTION DE LA GEST		866 226-0977	NET 30 JOURS				
01-08-24	202401854434	MUT (13)	78.00	54 11200 000	31-08-24		78.00	0.00	78.00
TOTAL AUTRES			78.00	54 11200 000		78.00	0.00	78.00	
MINI45	MINISTRE DES FINANCES	MINISTERE SÉCURITÉ P							
01-04-24	106701	SQ	48,432.00		31-10-24	PRÉLÈVEMENT #	599	48,432.00	
TOTAL AUTRES			48,432.00	54 11200 000		48,432.00	0.00	48,432.00	
MONT25	MONT-LEBEL CHASSE & PECHE	1162, ROUTE PIONNIER		418 735-5268	NET 30 JOURS				
22-08-24	3055183	CANNES À MOUCHES	1,092.26	54 11200 000	31-08-24		1,092.26	0.00	1,092.26
TOTAL AUTRES			1,092.26	54 11200 000		1,092.26	0.00	1,092.26	

IMPRIME LE: 29-08-2024

MUNICIPALITE DE ST-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

BANQUE-COMPTES GENERAL 751747 (54 11200 000)

DATE	NUMERO	DESCRIPTION	SOLDE	NUMERO G/L DE BANQUE	***** DATE	P A I E M E N T BRUT	S U G G E R E ESCOMPTE	***** NET
MRQ-50	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC							
13-08-24	20240731P	01-07-24 au 31-07	15,065.64		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 727		15,065.64
	TOTAL AUTRES		15,065.64	54 11200 000		15,065.64	0.00	15,065.64
PGSY50	PG SOLUTIONS INC. C/O 210190			418 724-5037	NET 30 JOURS			
31-03-24	CESA56511	CR PERFAS	625.46-	54 11200 000	31-03-24	625.46-	0.00	625.46-
13-06-24	STD58287	RÉINSTALLATION	201.21	54 11200 000	30-06-24	201.21	0.00	201.21
	TOTAL SUGGERE		424.25-	54 11200 000		424.25-	0.00	424.25-
PROD72	LES PRODUITS SANITAIRES LÉPINE			800 463-9149	NET 30 JOURS			
22-08-24	989438	CML	109.33	54 11200 000	31-08-24	109.33	0.00	109.33
	TOTAL AUTRES		109.33	54 11200 000		109.33	0.00	109.33
PROP75	PROPULSE ENERGIES S.E.C.			888 723-7664	NET 30 JOURS			
29-07-24	435965	ESSENCE	764.48		31-07-24	PRÉLÈVEMENT # 733		764.48
	TOTAL SUGGERE		764.48	54 11200 000		764.48	0.00	764.48
PURD50	BMR-BGB RIMOUSKI - UNORIA COOP			418 723-2201	NET 30 JOURS			
06-08-24	420930	CHAUX	73.42	54 11200 000	31-08-24	73.42	0.00	73.42
06-08-24	420934	ASPHALTE FROIDE	1,422.82	54 11200 000	31-08-24	1,422.82	0.00	1,422.82
22-08-24	432631	VOIRIE	252.92	54 11200 000	31-08-24	252.92	0.00	252.92
	TOTAL AUTRES		1,749.16	54 11200 000		1,749.16	0.00	1,749.16
PURI50	PURIBEC (1981) INC.			418 722-7326	NET 30 JOURS			
22-08-24	283394	FILTRES	689.85	54 11200 000	31-08-24	689.85	0.00	689.85
22-08-24	283394-1	EP CL	57.32	54 11200 000	31-08-24	57.32	0.00	57.32
	TOTAL AUTRES		747.17	54 11200 000		747.17	0.00	747.17
QUIN15	QUINCAILLERIE HOME HARDWARE 2862-2272 QUEBEC INC			418 724-4646	NET 30 JOURS			
19-08-24	3365308	GARDERIE	24.13	54 11200 000	31-08-24	24.13	0.00	24.13
	TOTAL AUTRES		24.13	54 11200 000		24.13	0.00	24.13
RGC-50	RECEVEUR GENERAL DU CANADA CENTRE DE TECHNOLOGI							
13-08-24	20240731F	01-07-24 au 31-07	5,846.66		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 728		5,846.66
	TOTAL AUTRES		5,846.66	54 11200 000		5,846.66	0.00	5,846.66
SELW50	SEL WARWICK			800 291-5229	NET 30 JOURS			
01-08-24	234554	ABAT POUSSIÈRE	31,273.20	54 11200 000	31-08-24	31,273.20	0.00	31,273.20
	TOTAL AUTRES		31,273.20	54 11200 000		31,273.20	0.00	31,273.20
SERV60	SERVITECH ÉVALUATEURS AGRÉES 3350, RUE DE LA PÉRA			418 653-1850	NET 30 JOURS			
01-08-24	24-10015-08	ÉQUILIBRATION	2,284.24	54 11200 000	31-08-24	2,284.24	0.00	2,284.24
30-08-24	24-10015-09	ÉQUILIBRATION	2,284.24	54 11200 000	31-08-24	2,284.24	0.00	2,284.24
	TOTAL AUTRES		4,568.48	54 11200 000		4,568.48	0.00	4,568.48
SOCI37	POSTES CANADA 2701, PROMENADE RIVE			800 260-7678	NET 15 JOURS			
05-08-24	443832	TIMBRES	569.13	54 11200 000	31-08-24	569.13	0.00	569.13
	TOTAL AUTRES		569.13	54 11200 000		569.13	0.00	569.13

IMPRIME LE: 29-08-2024

MUNICIPALITE DE ST-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

BANQUE-COMPTÉ GENERAL 751747 (54 11200 000)

DATE	NUMERO	DESCRIPTION	SOLDE	NUMERO G/L DE BANQUE	***** DATE	P A I E M E N T BRUT	S U G G E R E ESCOMPTE	***** NET
SOCI38 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE RIMOUSKI					NET 30 JOURS			
20-08-24	8174	TJ ACTIVITÉS	465.00	54 11200 000	31-08-24	465.00	0.00	465.00
TOTAL AUTRES			465.00	54 11200 000		465.00	0.00	465.00
TELU50 TELUS QUEBEC				418 722-3465				
16-08-24	2067-2409	EP	57.49		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 746		57.49
13-08-24	2638-2409	ECH	57.49		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 745		57.49
13-08-24	4678-2409	CML	68.99		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 744		68.99
TOTAL AUTRES			183.97	54 11200 000		183.97	0.00	183.97
TELU75 TELUS MOBILITE				418 722-2465	NET 30 JOURS			
10-08-24	2024-08	CELL (3)	229.61		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 743		229.61
TOTAL AUTRES			229.61	54 11200 000		229.61	0.00	229.61
UNIS40 PIECES D'AUTO SÉLECT				9183-9530 QUÉBEC INC	418 723-1156	NET 30 JOURS		
09-08-24	23468461	VOIRIE	88.00		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 738		88.00
09-08-24	23468479	VOIRIE	424.02		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 737		424.02
12-08-24	23468542	VOIRIE	26.16		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 736		26.16
22-08-24	23469425	VOIRIE	74.05		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 742		74.05
22-08-24	23469448	VOIRIE	52.94		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 741		52.94
22-08-24	23469452	GMC15	90.37		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 740		90.37
TOTAL AUTRES			755.54	54 11200 000		755.54	0.00	755.54
VISA50 SERVICES DE CARTES DESJARDINS				800 266-5662	25 DU MOIS SUIV			
17-08-24	17	SOUPER SPAG	28.85		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 753		28.85
01-08-24	14240	TJ	25.00		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 747		25.00
01-08-24	15674	TJ	25.00		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 749		25.00
01-08-24	18221	TJ	33.14		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 748		33.14
13-08-24	37788	TJ	59.33		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 751		59.33
13-08-24	39159	TJ	15.63		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 750		15.63
15-08-24	58365	TJ	51.17		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 752		51.17
06-08-24	68157	PERMIS ALCOOL WIL	59.50		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 754		59.50
06-08-24	69187	TOURNOI BALLE À	119.00		31-08-24	PRÉLÈVEMENT # 755		119.00
TOTAL AUTRES			416.62	54 11200 000		416.62	0.00	416.62
GRAND TOTAL SUGGERE			15,601.83	54 11200 000		15,601.83	0.00	15,601.83
GRAND TOTAL AUTRES			178,704.35	54 11200 000		178,704.35	0.00	178,704.35
** GRAND TOTAL **			194,306.18	54 11200 000		194,306.18	0.00	194,306.18

B E S O I N S D E C A I S S E

B E S O I N S P A R P E R I O D E

	DATE	NET	BRUT	ESCOMPTE
1	29-08-24	15,601.83	15,601.83	0.00
2	31-08-24	130,272.35	130,272.35	0.00
3	05-09-24	0.00	0.00	0.00
4	12-09-24	0.00	0.00	0.00
5	19-09-24	0.00	0.00	0.00
6	26-09-24	0.00	0.00	0.00
7	03-10-24	0.00	0.00	0.00
8	10-10-24	0.00	0.00	0.00
9	17-10-24	0.00	0.00	0.00
10	AUTRES	48,432.00	48,432.00	0.00

B E S O I N S C U M U L A T I F S

	DATE	NET	BRUT	ESCOMPTE
1	29-08-24	15,601.83	15,601.83	0.00
2	31-08-24	145,874.18	145,874.18	0.00
3	05-09-24	145,874.18	145,874.18	0.00
4	12-09-24	145,874.18	145,874.18	0.00
5	19-09-24	145,874.18	145,874.18	0.00
6	26-09-24	145,874.18	145,874.18	0.00
7	03-10-24	145,874.18	145,874.18	0.00
8	10-10-24	145,874.18	145,874.18	0.00
9	17-10-24	145,874.18	145,874.18	0.00
10	AUTRES	194,306.18	194,306.18	0.00

RÉSOLUTION
2024-004

PAIEMENT DES REMISES SALARIALES
AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires, faute de quorum à compter du 6 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 6 août 2024, le président de la Commission a désigné deux de ses membres, soit M^e Philippe Asselin et en son absence M^e Martin St-Laurent, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter à cet effet par résolution toute mesure nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer le paiement des remises salariales aux autorités provinciales et fédérales pour la période du 1^{er} au 31 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce paiement doit être fait au plus tard le 15 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut tenir une séance extraordinaire pour autoriser le paiement, faute de quorum;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des remises salariales d'août 2024 d'un montant de 16 557,40 \$ au ministère du Revenu du Québec et d'un montant de 6 566,13 \$ au receveur général du Canada;

D'IMPUTER cette dépense dans les postes budgétaires prévus à cet effet dans les rapports des remises provinciales et fédérales.

ORIGINAL SIGNÉ

Philippe Asselin
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

RÉSOLUTION
2024-003

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE
ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024**

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX
DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires, faute de quorum à compter du 6 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 6 août 2024, le président de la Commission a désigné deux de ses membres, soit M^e Philippe Asselin et en son absence M^e Martin St-Laurent, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter à cet effet par résolution toute mesure nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, la Municipalité a déposé une programmation des travaux à effectuer à l'intérieur du programme;

CONSIDÉRANT QUE la programmation approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) rend la réalisation des travaux admissibles à l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le programme a été prolongé et renommé TECQ 2019-2024 afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux de leur programmation, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le 2 juillet 2024, le conseil de la Municipalité a adopté la résolution numéro 20240708 afin d'octroyer à l'entreprise Léon Chouinard et Fils Ltée le contrat pour la réfection des segments 1016 et 1035 des infrastructures souterraines dans le cadre du programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux doit s'effectuer sous la surveillance de professionnels;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 20 août 2024 préparée pour ce projet par monsieur François Lemieux, ingénieur sénior en génie civil de la firme FNX-INNOV, laquelle s'élève à 61 600,00 \$ avant taxes, ce qui représente pour la Municipalité une dépense de 64 672,30 \$, incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE conformément au *Règlement de gestion contractuelle numéro 359-2020* de la Municipalité, un contrat qui comporte une telle dépense peut être octroyé de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de rotation des fournisseurs prévues au règlement de gestion contractuelle, bien que dûment envisagées, n'ont pu être appliquées par la direction générale puisque la firme FNX-INNOV accompagne la Municipalité depuis le début du projet;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'octroyer à la firme FNX-INNOV un contrat de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection des segments 1016 et 1035 des infrastructures souterraines dans le cadre du programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles et que les travaux sont admissibles à une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à la firme FNX-INNOV un contrat de services professionnels en ingénierie d'un montant maximal de 61 600,00 \$ avant taxes, pour la surveillance des travaux de réfection des segments 1016 et 1035 des infrastructures souterraines dans le cadre du programme de la TECQ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité à signer l'acceptation de l'offre de services du 20 août 2024 préparée pour ce projet par monsieur François Lemieux, ingénieur sénior en génie civil de la firme FNX-INNOV;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 54 13595 000 – Subvention à recevoir.

ORIGINAL SIGNÉ

Philippe Asselin
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

RÉSOLUTION
2024-002

PAIEMENT DES REMISES SALARIALES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires, faute de quorum à compter du 6 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 6 août 2024, le président de la Commission a désigné deux de ses membres, soit M^e Philippe Asselin et en son absence M^e Martin St-Laurent, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter à cet effet par résolution toute mesure nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer le paiement des remises salariales aux autorités provinciales et fédérales pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce paiement doit être fait au plus tard le 15 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut tenir une séance extraordinaire pour autoriser le paiement, faute de quorum;

CONSIDÉRANT QUE des crédits sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement des remises salariales de juillet 2024 d'un montant de 15 065,64 \$ au ministère du Revenu du Québec et d'un montant de 5 846,66 \$ au receveur général du Canada;

D'IMPUTER cette dépense dans les postes budgétaires prévus à cet effet dans les rapports des remises provinciales et fédérales.

ORIGINAL SIGNÉ

Philippe Asselin
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président

CMQ-70896-001

Séance du 8 août 2024

RÉSOLUTION
2024-001

**RECONSTRUCTION DU CHEMIN DUCHENIER
SERVICES EN INGÉNIERIE / DÉMARRAGE DU PROJET ET PRODUCTION
DES DOCUMENTS POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires, faute de quorum à compter du 6 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 6 août 2024, le président de la Commission a désigné deux de ses membres, soit M^e Philippe Asselin et en son absence M^e Martin St-Laurent, pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter à cet effet par résolution toute mesure nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une section du chemin Duchénier est en fin de vie utile et que celle-ci doit être reconstruite;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière pour la réalisation de ces travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) administré par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déposer sa demande au plus tard le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire préliminaire du 19 juin 2024 préparée pour ce projet par le Service d'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, laquelle s'élève à 120 900,00 \$ avant taxes, ce qui représente pour la Municipalité une dépense de 126 929,89 \$, incluant les taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE conformément au *Règlement de gestion contractuelle numéro 359-2020* de la Municipalité, un contrat qui comporte une telle dépense peut être octroyé de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE dans ces circonstances particulières et tel que prévu au règlement de gestion contractuelle, il n'est pas possible pour la Municipalité d'appliquer des mesures de rotation des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'octroyer à la Fédération québécoise des municipalités du Québec un contrat de services en ingénierie pour le démarrage du projet de reconstruction du chemin Duchénier et pour la production des documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER à la Fédération québécoise des municipalités du Québec un contrat de services en ingénierie d'un montant maximal de 120 900,00 \$ avant taxes pour le démarrage du projet de reconstruction du chemin Duchénier et pour la production des documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 32 000 411 – Voirie honoraires professionnels, le tout payé à même le fonds de roulement.

ORIGINAL SIGNÉ

Philippe Asselin
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président